

Salariés, intérimaires, demandeurs d'emploi et travailleurs en situation de handicap : vous souhaitez changer de métier ou évoluer ? Plusieurs solutions de financement s'offrent à vous.

BMDC-FORMACOM vous accompagne dans l'optimisation de votre dossier pour concrétiser votre projet sereinement.

1. Financement par le CPF

Accessible aux salariés du privé et de la fonction publique, mais aussi aux personnes en situation de handicap et aux demandeurs d'emploi, le Compte Personnel de Formation permet de cumuler des droits tout au long de sa carrière professionnelle. Une somme, plafonnée selon les cas, est ainsi mise à la disposition du bénéficiaire, en vue de financer une formation ou un bilan de compétences.

Le Compte Personnel de Formation permet de mobiliser vos droits acquis. Depuis les décrets de février 2026, de nouvelles conditions de prise en charge s'appliquent :

- **Délai de carence** : vous ne devez pas avoir réalisé de bilan de compétence financé (CPF, OPCO, France Travail...) au cours des 5 dernières années.
- **Plafond de financement** : le montant mobilisable est désormais limité à **1.600,00 €** pour un bilan de compétences.

Le + BMDC-FORMACOM : nous proposons des parcours adaptés à vos besoins en dessous du plafond limitant ainsi votre effort financier personnel.

Depuis la loi de finances de 2023, une participation obligatoire est appliquée lors de chaque mobilisation du CPF. **Depuis le 2 avril 2026, ce montant est de 150 € par dossier.**

- **Exonérations** : vous êtes exonéré de ces 150 € si vous êtes demandeur d'emploi, agent de la fonction publique, titulaire d'un C2P ou si votre employeur cofinance (abonde) votre projet.

Le + BMDC-FORMACOM : nous vous aidons à solliciter un abondement de votre employeur pour bénéficier de cette exonération légale.

2. Financement par l'AIF (France Travail)

L'Aide individuelle à la formation (AIF) de France Travail, peut intervenir, pour les demandeurs d'emploi, dans le cadre de formations ou de bilans de compétences non pris en charge par le CPF.

Cette aide financière doit être approuvée par votre conseiller.

Le + BMDC-FORMACOM : nous vous accompagnons dans vos démarches de demande de financement auprès de France Travail.

3. Financement par le Plan de Développement des Compétences de l'entreprise

Un salarié peut solliciter son employeur pour financer son bilan de compétence dans le cadre du plan de développement de compétence. Dans ce cadre, il est financé, comme toute autre action de formation professionnelle inscrite dans le plan, sur le budget « formation » de l'entreprise.

Avantages : démarche réalisée sur le temps de travail avec maintien de salaire

Le + BMDc-FORMACOM : nous accompagnons les employeurs et fournissons tous les documents nécessaires (devis, programme) pour une intégration simplifiée dans le Plan de Développement des Compétences.

4. Financement direct

Si votre CPF est insuffisant ou si vous souhaitez débiter votre bilan sans attendre les délais de validation administrative (OPCO, France Travail), l'autofinancement incarne une solution rapide pour entamer votre bilan de compétences.

Le + BMDc-FORMACOM : nous pouvons vous proposer des solutions de paiement échelonné pour accompagner votre investissement personnel et faciliter l'accès à votre évolution professionnelle.

Prêt à transformer votre carrière ? Contactez-nous dès aujourd'hui pour convenir d'un premier entretien individuel gratuit avec l'un de nos conseillers en bilan de compétences.